



N° 23947-2023/1-ACTS/DPASS

Date du : 9 février 2023

Rapport de présentation

OBJET : Désignation d'une nouvelle zone pour l'installation aidée de médecins libéraux : lieu-dit « La Tontouta »

PJ :
-Un projet de délibération
-Une carte géographique au 1/100.000

Par délibération n° 64-2022/APS du 18 octobre 2022 *créant un dispositif d'incitation à l'installation des médecins libéraux dans les zones en pénurie d'offre de soins de la province Sud*, l'assemblée de la province Sud a créé un dispositif permettant de lutter contre la désertification médicale en incitant financièrement les sociétés de médecins à installer leurs cabinets dans des périmètres actuellement mal desservis.

En principe, les quatre communes du Grand Nouméa sont exclues du champ d'application de ce dispositif. Par dérogation, la délibération originale prévoyait que puisse être octroyée l'aide à l'installation aux sociétés qui s'installeraient aux lieux-dits Katiramona (Dumbéa) et Vallon Dore (Mont-Dore), mal dotés en médecins.

La délibération précitée habilite le Bureau de l'assemblée de la province Sud à créer en tant que de besoin d'autres zones d'éligibilité au sein du Grand Nouméa, au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux besoins.

Par délibération du 13 décembre 2022, le Bureau a ajouté les lieux-dits de Mont-Dore Sud et de Plum à la liste des « quartiers » du Grand Nouméa ouvrant droit à l'octroi de l'aide à l'installation. Cette mesure faisait suite à la liquidation imminente d'un cabinet libéral desservant ce double périmètre.

Aujourd'hui, c'est au lieu-dit « la Tontouta » qu'est annoncé le départ à très court terme d'un médecin libéral, avec lequel, par ailleurs, la province Sud a passé une convention de prise en charge des bénéficiaires de l'aide médicale Sud. Il est donc proposé de favoriser l'installation d'un successeur en rendant « La Tontouta » éligible à l'aide à l'installation. La province Sud proposera à ce successeur de passer une convention de prise en charge des bénéficiaires de l'aide médicale.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.